

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1482

présenté par
M. Cherpion

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 14, supprimer les mots :

« l'ancrage territorial de la production et de la transformation agricoles, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En matière de développement durable, seule la forêt se voit reconnaître dans le projet actuel sa fonction productrice de biomasse et d'atténuation au changement climatique. Or, les conclusions du Débat national sur la transition énergétique ont souhaité le développement de la biomasse énergie à la fois par le secteur agricole et celui de la forêt. Le texte de synthèse du Débat demande « le développement d'une agriculture triplement performante conciliant compétitivité, respect de l'environnement et production des énergies renouvelables », des produits biosourcés et de la chimie du végétal.

Cet amendement vise à encourager le développement de ces filières renouvelables en agriculture, en lien avec la promotion souhaitée d'une économie circulaire.